



# Livret de qualification Moniteur Handisub

Nom du stagiaire : .....

Nom de la structure : .....

Tampon



FSGT  
14 / 16 Rue Scandicci  
93508 Pantin Cedex  
01 49 42 23 19 info@plongee.fsgt.org

[www.plongee.fsgt.org](http://www.plongee.fsgt.org)

## MONITEUR HANDISUB

### I- DEFINITION DE LA QUALIFICATION

Cadre technique, capable de :

- Organiser et diriger l'activité Handisub d'un groupe de plongeurs en situation de handicap en EAR et EAO dans le respect du Code du Sport ;
- Enseigner les savoir-faire pratique et les connaissances théoriques nécessaires à la formation des plongeurs « Handisub Diver » ;
- Participer et encadrer la formation des cadres techniques pour l'obtention des qualifications « animateur Handisub » et « Moniteur Handisub ».

### II- PRE-REQUIS A LA FORMATION

- Etre âgé de 18 ans
- Etre licencié à la FSGT
- Etre titulaire minimum du brevet d'enseignant niveau III FSGT ou équivalent
- Etre titulaire du Certificat de Qualification Handisport module « A » ou de "l'Abécédaire" de la FFH
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an

### III- ORGANISATION DE LA FORMATION

Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et les exigences liées aux différents handicaps, la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisés au niveau du club sous la responsabilité d'un enseignant de niveau III minimum, licencié à la FSGT et qualifié « Moniteur Handisub ».

La validation des compétences peut être effectuée par des enseignants différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique, licenciés à la FSGT et qualifiés « Moniteur Handisub ».

### IV- CONDITIONS DE VALIDATION

Avoir validé au minimum 6 plongées dont 2 en EAO sous le contrôle d'un enseignant « Moniteur Handisub » ou 2 plongées en EAO si titulaire « animateur Handisub » de moins d'un an.

Avoir validé sur son livret de qualification, les connaissances liées à l'activité Handisub.

### V- DELIVRANCE DE LA QUALIFICATION

La carte de qualification est délivrée sous la responsabilité conjointe du Président du club et de(s) moniteur(s) Handisub ayant validé les compétences.

### **SAVOIR-FAIRE PRATIQUES**

---

- 6 plongées minimum dont 2 en EAO (travail technique, mise en situation, mises à l'eau, adaptation du matériel) ou 2 en EAO si « Animateur Handisub » de moins d'un an.

Date :

Tampon et signature :

### **CONNAISSANCES THEORIQUES**

---

- Cursus Handisub et les autres fédérations (FFSA, FFH, FFESSM)
- Textes réglementaires (Loi 2005-102, notion ERP, Code du Sport, etc..)
- Pathologies compatibles avec l'activité, contres indications médicales
- Prévention des risques liée à l'activité physique (transferts, prévention des chocs)

Date :

Tampons et signatures de l'équipe pédagogique composée des différents formateurs  
et intervenants :



le : .....

**ATTESTATION DE QUALIFICATION  
PROVISOIRE**

**FEDERATION SPORTIVE &  
GYMNIQUE DU TRAVAIL**

Nom et prénom(s) : .....

Né(e) le : ..... à .....

14, rue SCANDICCI

93508 PANTIN Cedex

Tél. : 01 49 42 23 19

Fax: 01 49 42 23 60

[www.fsgt.org](http://www.fsgt.org)

N° SIR 775 678 360  
00048 APE 9625

A validé la qualification de **MONITEUR HANDISUB FSGT**  
Conformément au cursus HANDISUB FSGT

Dans la structure : .....

Le : ..... à .....

Signatures et tampons

Le Responsable de la structure

Le Jury

Organe officiel

SPORT & PLEIN AIR

